

[1682]

A

NEUIGKEITEN AUS FRANKREICH¹

"Mr. [François-Michel Le Tellier, Marquis] de Louvois part aujourd'huy et Il y [a] aparence que c'est pour Se rendre a dinan [Dinant], comme on l'assure, mais on Soubsonne qu'il pouroit bien de la aller dans Le mont Ferrat [Montferrat] ou Se feroit les premiers efforts de la g[u]erre S'il y en a; prenant congé de la Reine [Maria Theresia von Oesterreich] elle eut quelque pensée que son voyage pouvoit regarder la guerre et Il temoigna à Sa Majesté qu'il n'y en auroit point.

On [gemeint das Parlament von Paris?] a verifié depuis peu 2 edits L'un declare que la Seigneurie de Dombes [demeure] en pleine souveraineté sous la protection de la Couronne de France Le 2^{me} recoit Les Conseillers de ce parlement [gemeint das von Dombes mit Sitz in Trévoux] dans les mesmes droits privileges et honneurs des autres parlements [Frankreichs]. Les remonstrances de premier president [des Parlements von Paris] et du procureur general n'ont pu l'emporter sur les Interest du sucesseur [Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine]² de Mademoiselle [Anne-Marie-Louise] d'Orléans, [Duchesse de Montpensier] les termes dont M. le procureur general c'est servi dans les conclusions sont, Je ne puis l'empêcher.

[Marie d'Orléans-Longueville] La duchesse de Nemours a été destituée par arrest de la tutelle du [Jean-Louis-Charles] Duc de Longueville [genannt l'Abbé d'Orléans] son frere qui a été transféré a m. [Louis II de Bourbon] Le Prince [de Condé] avec le Conseil des Sieurs fourcroy et paiot, l'aversion qu'el [!] a temoigné [!] pour la Maison de Matignon luy a causé ce chagrin. Il est arrivé un Courier de Rome [gemeint des Heiligen Stuhles] mais ce qu'il a apporté est aussi secret que le precedent."

1) Beilage zum Schreiben von De la Chatière; s. AH 38/50.

2) Als solcher führte er den Titel eines "Prince souverain de Dombes".

In franz. Sprache

AH 38, 81-82 - Blatt 82^r leer